

PLU ET PSMV – FUSEAUX DE PROTECTION DU SITE DE PARIS
Donnée **DU** Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

La Plan Local d'Urbanisme délimite sur un plan particulier des **fuseaux de protection du site de Paris**. Ces fuseaux de protection sont des prescriptions qui protègent, en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, des vues remarquables perceptibles de l'espace public (vues panoramiques, faisceaux de vues ou échappées sur un monument). Ils constituent des surfaces ou ensembles de surfaces (plans ou surfaces gauches) que ne peuvent pas dépasser les constructions nouvelles (cf. article 10 de chaque règlement de zone).

Ces fuseaux de protection existent également dans les secteurs couverts par les PSMV du Marais et du 7^{ème} arrondissement.

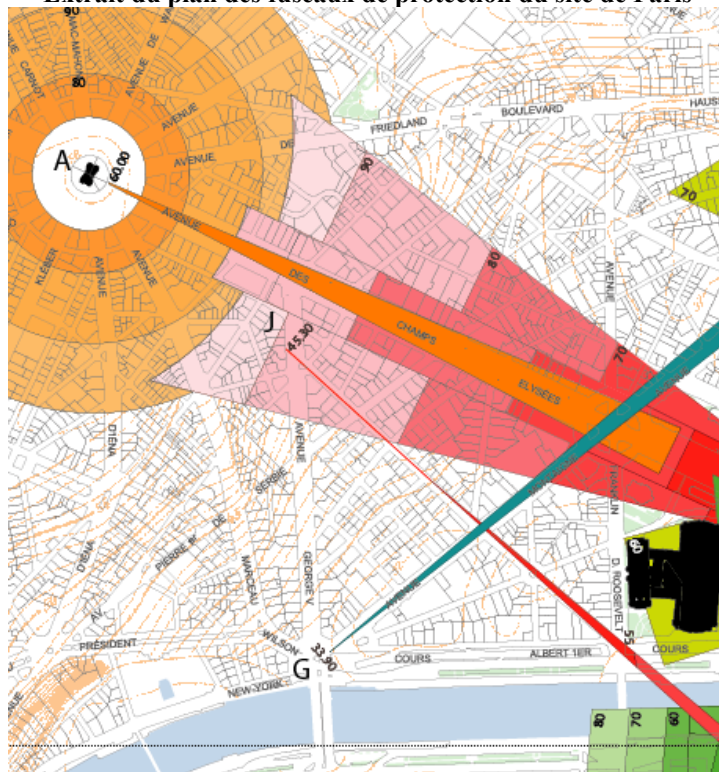
Le lot de données décrit par cette fiche contient la géométrie des polygones qui figurent sur les plans des fuseaux de protection du site de Paris du PLU et des deux PSMV.

A chaque polygone est associé :

- Une lettre indiquant de quel fuseau il s'agit (cf la liste jointe)
- Une côte minimale (en nivellement orthométrique) si elle est indiquée sur le plan.
- Une côte maximale (en nivellement orthométrique) si elle est indiquée sur le plan.

Entre deux côtes, les altitudes de la surface à ne pas dépasser sont obtenues par interpolation.

Extrait du plan des fuseaux de protection du site de Paris



Liste des fuseaux de protection du site de Paris

Lettre	Type de fuseau	Nom du fuseau
A	Vue panoramique	Place Charles de Gaulle
B	Vue panoramique	Butte Montmartre
C	Vue panoramique	Parc des Buttes Chaumont
D	Vue panoramique	Butte Bergeyre
E	Vue panoramique	Parc de Belleville
F	Faisceau de vues	Hôtel des Invalides
G	Faisceau de vues	Sacré-Cœur de Montmartre
H	Faisceau de vues	Ile de la Cité – Notre-Dame de Paris
I	Faisceau de vues	Panthéon
J	Échappée	Église Saint-Sulpice
K	Échappée	Arc de Triomphe
L	Échappée	Église Saint-Augustin
M	Échappée	Colonne Vendôme
N	Échappée	Église Saint-Vincent de Paul – Hôpital Lariboisière
O	Échappée	Porte Saint-Denis
P	Échappée	Porte Saint-Martin
Q	Échappée	Tour Eiffel
R	Échappée	Tour Saint-Jacques
S	Échappée	Église Saint-Germain de Charonne
T	Échappée	Cirque d'hivers
U	Échappée	Place des Vosges
V	Échappée	Muséum d'histoire naturelle
W	Échappée	Hôpital de la Salpêtrière
X	Échappée	Hôpital de Bicêtre
Y	Échappée	Chapelle du Val-de-Grâce
Z	Échappée	Observatoire
AA	Vue panoramique	Cimetière du Père Lachaise
PB	Faisceau de vues	Palais Bourbon

II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_SURF	Numéro unique de la surface sur le plan	N	
TYPE_FUS	Type de fuseau de protection	C	« Vue panoramique », « Faisceau de vues », « Echappée »
FUSEAU	Lettre identifiant le fuseau	C	
H_MIN	Altitude orthométrique minimum de la surface	N	<i>Si notée sur le plan</i>
H_MAX	Altitude orthométrique maximum de la surface	N	<i>Si notée sur le plan</i>
Reglement	Règlement d'urbanisme ayant prescrit le fuseau	C	« PLU de Paris », « PSMV Marais », « PSMV 7 ^{ème} arrdt »

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes aux dernières versions des documents d'urbanisme les ayant modifiées : PLU, approuvé par le conseil de Paris les 12, 13 et 14 juin 2006, PSMV du Marais, arrêté par le Préfet de Paris le 18 décembre 2013, et PSMV du 7^{ème} arrondissement, arrêté par le Préfet de Paris le 9 août 2016.

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici sont issues de la numérisation des plans des fuseaux de protection du site de Paris qui font partie du PLU de Paris et des PSMV du Marais et du 7^{ème} arrdt. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris, portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr